

Vers la privatisation des forces armées

Jean MARGUIN

Chercheur associé à la Fondation pour la Recherche Stratégique¹

Plusieurs études récentes montrent le rôle croissant de sociétés privées dans le déroulement des conflits armés, aussi bien en Europe que dans le reste du monde^{2, 3}. Il s'agit d'une tendance de fond appelée à bouleverser les conflits du vingt et unième siècle et les rapports entre les Etats et leurs forces armées.

Dans la perspective de l'histoire militaire, l'épisode de nos armées nationales n'aura été peut-être qu'une brève parenthèse. Avant Valmy, on se battait pour qui vous assurait le vivre et le couvert et quelquefois pour Dieu. Sans remonter à Alexandre le Grand ni aux armées carthaginoises, l'histoire fournit de nombreux exemples d'armées mercenaires recrutées par un prince ou prêtées par un état le temps d'une campagne. Une fois la campagne achevée, ces armées, livrées à elles-mêmes, oeuvraient pour leur propre compte. Ainsi, pendant la guerre de Cent Ans, les Grandes Compagnies ravagèrent nos provinces. Ni l'Italie des condottieri (*condotta* signifie contrat) ni l'Allemagne du seizième siècle n'ont échappé à ce phénomène. Plus près de nous, les armées de l'Ancien Régime employaient des régiments étrangers, Suisses, Ecossois et Irlandais qui, bien que provenant de pays alliés, présentaient à bien des égards les caractéristiques d'armées mercenaires.

Certes, l'Etat, en tant qu'entité collective, aura toujours besoin de défendre sa cohésion et ses intérêts et d'affirmer son influence dans le monde mais pourquoi les moyens de sa défense resteraient-ils sa propriété, s'il en conserve la maîtrise de l'emploi ? Certaines évolutions actuelles donnent à penser que les Etats, même parmi les plus développés, pourraient à nouveau déléguer les missions de leurs forces armées à des intérêts privés, rémunérés pour leurs services. Avec la privatisation des forces armées, le siècle prochain verra un curieux retour de l'histoire.

A vrai dire depuis les temps encore proches où le mercenariat était de règle, la notion d'armées privée n'a jamais totalement disparu. Le rôle joué en Inde et en Afrique par des milices privées et quelques personnages en quête d'aventure est là pour en témoigner. Leurs agissements moralement contestables, ont associé l'image du mercenaire aux activités clandestines et délictueuses et aux trafics en tout genre. L'exemple plus récent des soldats serbes à la solde du gouvernement Mobutu et des milices privées qui protègent les agissements des dignitaires de la drogue en Colombie vient encore renforcer cette image déplorable.

Les conflits récents, en Afrique et en Bosnie, ont vu le développement d'une nouvelle forme de mercenariat, plus moderne, qui marque l'entrée du mercenariat dans l'ère industrielle. Des sociétés de service à caractère commercial se sont constituées à partir des "surplus" en

¹ j.marguin@frstrategie.org, site de la FRS : <http://www.frstrategie.org>

² David Shearer, *Private Armies and Military Intervention*, Adelphi Paper 316, IISS, feb. 1998.

³ David Isenberg, *Soldiers of Fortune Ltd. : A Profile of Today's Private Sector Corporate Mercenary Firms*, Center for Defense Information Monograph, Nov. 1997, www.cdi.org.

hommes et en matériels des armées nationales conduites par la fin de la guerre froide à réduire leur format. Elles sont liées par contrat à des gouvernements faibles et désargentés et aussi quelquefois à des insurgés, auxquels elles proposent des conseils pour l'encadrement et l'instruction de leurs forces et une participation directe aux opérations. Ces firmes opèrent aussi dans le sillage des puissances qui participent aux opérations extérieures. Elles disposent de troupes aguerries, d'instructeurs compétents et d'armements modernes

Près de 90 sociétés de ce type, sud-africaines, britanniques ou américaines sont présentes en Afrique, en Asie et en Bosnie. Contrairement à une opinion répandue, leur action est loin d'être toujours négative. En dix mois, les troupes d'Executive Outcomes ont permis de restaurer la paix en Sierra Leone, là où les unités de maintien de la paix de l'ONU et de l'OUA avaient échoué. Ce calme temporaire permit d'organiser en mars 1996 les premières élections présidentielles depuis 23 ans. La collaboration étroite de cette société avec les organisations humanitaires et le gouvernement ont permis l'amélioration du sort des réfugiés et le retour à la vie civile de nombreux enfants soldats. On sait depuis que l'embellie n'était que provisoire...

Ces sociétés ont parfois un code interne de bonne conduite pour le respect des lois de la guerre, d'autres adhèrent aux conventions de Genève ou ne traitent qu'avec les gouvernements légaux. Certes ces quelques règles déontologiques sont insuffisantes pour garantir le respect des droits de l'homme en toutes circonstances, mais les armées nationales ne sont pas moins critiquables. Est-ce donc une raison pour rejeter d'emblée un processus de privatisation qui semble inexorable ? Ne vaut-il pas mieux le contrôler et le canaliser pour bénéficier de ses avantages tout en évitant ses excès ?

D'autant que le phénomène de la privatisation des forces armées commence à toucher nos pays développés. Les contingents que nous mettons à la disposition de l'ONU ne sont-ils pas déjà d'une certaine façon des mercenaires ? Les raisons de cette évolution sont multiples. La première est la disparition de menaces majeures nécessitant la mobilisation de toute une nation et la réduction corrélative des budgets militaires. Qui plus est les nations sont réticentes à intervenir dans des conflits internes et risquer la vie de leurs ressortissants pour des causes lointaines. La société MPRI évite à l'Amérique d'exposer ses boys.

Le processus a débuté avec l'*externalisation* de services "périphériques" : logistique, instruction et formation, entretien d'infrastructures, parcs immobiliers, intendance. La Grande-Bretagne avec le *Private Finance Initiative* est pionnière dans ce domaine. Des économies de plusieurs centaines de millions de livres sont escomptées. L'externalisation s'étend maintenant à des tâches plus proches du métier militaire comme la location de matériels de transport et on parle de l'étendre aux matériels de guerre, véhicules blindés et hélicoptères. Les Etats-Unis se sont engagés sur la même voie, avec davantage de prudence.

La France, avec la professionnalisation des armées et la réduction des budgets de défense, est dès à présent engagée dans un processus de ce type.

Les causes profondes de cette évolution, d'ordre économique et sociétal, vont accentuer un mouvement de privatisation qui va rapidement progresser dans nos pays développés. A terme, les avantages économiques sont évidents : disparition de la nécessité pour les pays d'entretenir une armée, réduction des budgets d'investissement et adaptation des dépenses militaires aux besoins du moment. Les avantages opérationnels potentiels ne sont pas moindres : rapidité d'intervention, disponibilité de matériels modernes, personnels entraînés ayant une expérience vécue du combat. Nombre de petits pays sont déjà séduits par ces perspectives.

Trois défis sont donc lancés. Le premier est d'ordre éthique et juridique : réhabiliter le mercenariat et trouver des réponses aux problèmes moraux qu'il soulève, fiabilité des engagements, respect des lois de la guerre, garantie pour les droits de l'homme. Une partie du problème peut être résolue par des formules contractuelles adaptées qui restent à imaginer, clauses d'intéressement et clauses suspensives. Mais, comme dans d'autres domaines, on ne peut laisser au marché ni aux relations contractuelles le soin exclusif de régler les problèmes. Il faudra que les juridictions internationales cessent, comme le fait encore l'ONU, de condamner en bloc l'ensemble des activités mercenaires^{4, 5} et se penchent sur l'élaboration des règles déontologiques propres à cette nouvelle profession et sur les mesures de contrôle nécessaires. Contrairement à une opinion courante, une armée mercenaire est plus facile à contrôler qu'une armée gouvernée par des idéaux fanatiques, nationalistes ou religieux. Le nouveau mercenaire ignorera la passion.

Le deuxième défi est d'ordre politico-militaire. Une réflexion de fond est nécessaire au sein des armées de nos pays développés pour discerner, autour d'un "noyau dur" de tâches régaliennes que l'Etat devra probablement conserver coûte que coûte, les "cercles de souveraineté" dont les tâches pourront être cédées progressivement et sous certaines conditions à des intérêts privés. Cette analyse doit être menée dans le cadre plus large d'une réflexion sur le rôle de l'Etat dans le monde futur.

Quant au troisième défi, il est d'ordre industriel. Nos grands prestataires de services, en liaison avec les banques d'affaires, sauront-ils rapidement se positionner sur les créneaux de défense les plus proches de leurs activités civiles actuelles pour présenter aux Etats des offres de service assorties de montages financiers adaptés et de clauses contractuelles nouvelles ? Sauront-ils faire preuve d'assez d'imagination et de réactivité pour éviter d'être distancés par leurs concurrents étrangers, notamment anglo-saxons ?

Ces trois défis relevés, il n'est pas interdit de penser que la défense armée de la plupart des pays du monde, les missions de sécurité collective confiées aux organisations internationales et la protection des opérations humanitaires des ONG seront un jour assurées par des multinationales militaro-humanitaires privées. Paradoxalement, il se pourrait que ce soit une contribution importante à la stabilité mondiale et au non emploi de la force.

⁴ Enrique Bernales Ballesteros, Rapport E/CN.4/1998/31, Commission des Droits de l'Homme, ONU, 1998.

⁵ Thomas K. Adams, *The New Mercenaries and the Privatization of Conflict*, Parameters, Summer 1999.